

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01705

Numéro SIREN : 500 179 106

Nom ou dénomination : A.T.2.S. Assistance Technique et Servies au Soudage

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/013040

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/013040**
n°de gestion : **2007B01705**
n°SIREN : **500 179 106 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 14/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.T.2.S. Assistance Technique et Servies au Soudage - Société par actions simplifiée
250 rue Compagnie Stéphane 38420 le Versoud -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1389824

Désignation de l'entreprise	AT2S SAS	Néant ☐
Adresse de l'entreprise	250 Rue Compagnie Stéphane	38420 LE VERSOUD
Numéro SIRET *	5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * 010		012		
	{ Autres * 014	1 354	016	1 354	
	Immobilisations corporelles * 028	116 565	030	90 079	26 487
	Immobilisations financières * (1) 040		042		40 305
	Total I (5) 044	117 920	048	91 433	26 487
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
	Marchandises * 060	698	062	698	5 500
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * 068	59 515	070	59 515	149 215
	{ Autres * (3) 072	25 463	074	25 463	13 879
	Valeurs mobilières de placement 080		082		94 753
	Disponibilités 084	267 394	086	267 394	37 579
	Charges constatées d'avance * 092	3 720	094	3 720	
	Total II 096	356 790	098	356 790	300 926
	Total général (I+II) 110	474 709	112	91 433	383 276
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		15 000		15 000
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126		1 500		1 500
	Réserves réglementées * 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131				
	Report à nouveau 134		224 158		174 255
	Résultat de l'exercice 136		58 582		49 903
	Provisions réglementées 140				
	Total I 142		299 241		240 658
	Provisions pour risques et charges Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		11 448		70 727
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	4 808	172	72 588	29 846
	Produits constatés d'avance 174				
	Total III 176		84 036		100 573
Total général (I + II + III) 180			383 276		341 231
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		599
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102, 3 ^{ème} alinéa de l'article 103 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise AT2S SAS		Exercice N clos le 31/12/2017							Exercice N-1 clos le 31/12/2016							
A - RÉSULTAT COMPTABLE																		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	347 297						305 978							
	Production vendue	biens	215	214														
		services *	217	218	62 233						115 274							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222													
	Production immobilisée *				224													
	Subventions d'exploitation reçues				226													
	Autres produits				230	68						2 758						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	409 598						424 010							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	206 334						252 861						
	Variation de stock (marchandises) *				236	4 802						(650)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240													
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 4 363 - immobilier)			242	79 613						59 355						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	1 374						996						
	Rémunérations du personnel *				250	17 773						17 249						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 134						12 098						
	Dotations aux amortissements *				254	14 417						16 685						
	Dotations aux provisions				256													
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	20						1 103						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
	Total des charges d'exploitation (II)				264	337 468						359 696						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	72 130						64 314							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	5 177												
	Produits exceptionnels	(IV)			290													
	Charges financières	(V)			294													
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)													
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348															
Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	18 725						14 411							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	58 582						49 903							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	58 582						314						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318													
	Provisions non déductibles *				322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	18 725												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)			249													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999													
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997						
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	165				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990							
	Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346										
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655							350						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	77 142						354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	77 142						372						

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AT2S SAS

31/12/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CICE		165
Total des déductions diverses	350	165

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Sepués
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AT2S SAS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 354	412		414		416	1 354		1 354		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	32 292	442	599	444		446	32 891		32 891		
	Installations générales, agencements divers	450	65 203	452		454		456	65 203		65 203		
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	18 471	472		474		476	18 471		18 471		
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	117 320	492	599	494		496	117 920		117 920		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	1 354	502		504		506		506	1 354
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516	
	Constructions	520		522		524		526		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	22 834	532	3 505	534		536	26 339	536	26 339
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	37 997	542	8 949	544		546	46 946	546	46 946
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	14 830	562	1 963	564		566	16 794	566	16 794
TOTAL		570	77 016	572	14 417	574		576	91 433	576	91 433

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AT2S SASNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	82 468
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	50 004
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : **AT2S SAS**

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : AT2S SAS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	409 530
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	409 530
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	68
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	68
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	206 334
Variation négative des stocks				145	4 802
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	60 370
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	20
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	271 527
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	138 071
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	138 071
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	409 530	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AT2S SAS

ADRESSE (voie) 250 Rue Compagnie Stéphane Villa n°9

CODE POSTAL 38420 VILLE LE VERSOUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique IMBURCHIA Prénom(s) Eric

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 171064 N° Département 38 Commune LA TRONCHE Pays France

Adresse : N° 250 Voie Rue Compagnie Stéphane

Code postal 38420 Commune LE VERSOUD Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AT2S SAS

ADRESSE (voie)

250 Rue Compagnie Stéphane Villa n°9

CODE POSTAL

38420

VILLE

LE VERSOUD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CCA			3 720.00
31/12/2017 XX CCA	3 720.00		
COMPTES DE PASSIF			
46860000 CHARGES A PAYER			1 808.00
01/01/2017 AN S.A.N.		1 808.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▸ 20800000 AUTRES IMMO INCORPO	1 354	1 354		
28080000 AMORT AUTRES IMMO INCORPO	1 354	1 354		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 487	40 305	13 818	34.28
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS	32 891	32 292	599	1.86
21810000 AMENAGEMENTS	65 203	65 203		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	18 471	18 471		
28154000 AMORT MAT ET OUTIL	26 339	22 834	3 505	15.35
28181000 AMORT AGENCEMENTS	46 946	37 997	8 949	23.55
28183000 AMORT MAT DE BUREAU	16 794	14 830	1 963	13.24
TOTAL I	26 487	40 305	13 818	34.28
MARCHANDISES	698	5 500	4 802	87.31
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	698	5 500	4 802	87.31
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	59 515	149 215	89 700	60.11
41100000 COMPTE CLIENT	59 515	149 215	89 700	60.11
AUTRES CREANCES	25 463	13 879	11 584	83.46
40100000 COMPTE FOURNISSEUR	2 853	352	2 501	709.77
44566100 TVA SUR ACHAT 20%	12	2 009	1 998	99.42
44566300 TVA INTRACOM	10 587	10 587	0	0.00
44571200 TVA COLLECTEE 5.5%	5		5	
44573000 TVA COLLECTEE 20%	11 846		11 846	
44580000 TVA A REGULARISER		771	771	100.00
44586000 TVA / FNP	160	160		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		94 753	94 753	100.00
50300000 ACTIONS		59 544	59 544	100.00
50811000 COMPTE A TERME		35 209	35 209	100.00
DISPONIBILITES	267 394	37 579	229 815	611.55
51200000 CIC	267 394	37 579	229 815	611.55
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 720		3 720	
48600000 CCA	3 720		3 720	
TOTAL II	356 790	300 926	55 863	18.56
TOTAL GENERAL	383 276	341 231	42 045	12.32

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	15 000	15 000		
▸ 10100000 CAPITAL	15 000	15 000		
RESERVE LEGALE	1 500	1 500		
10610000 RESERVE LEGALE	1 500	1 500		
REPORT A NOUVEAU	224 158	174 255	49 903	28.64
11000000 REPORT A NOUVEAU	224 158	174 255	49 903	28.64
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	58 582	49 903	8 679	17.39
TOTAL I	299 241	240 658	58 582	24.34
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 448	70 727	59 280	83.81
40100000 COMPTE FOURNISSEUR	11 448	70 727	59 280	83.81
AUTRES DETTES	72 588	29 846	42 743	143.21
41100000 COMPTE CLIENT	37 500		37 500	
43100000 URSSAF	1 905	1 905		
43730000 AG2R RETRAITE	1	640	639	99.84
43731000 AG2R PREVOYANCE	6	68	62	91.18
44400000 ETAT;I/S	5 536	9 895	4 359	44.05
44520000 TVA DUE INTRACOM	10 514	10 514	0	0.00
44551000 TVA A DECAISSER	10 509	1 905	8 604	451.65
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	0		0	
44566200 TVA DED 5.5%	0		0	
44566500 TVA 10%	1		1	
44573000 TVA COLLECTEE 20%		3 108	3 108	100.00
44580000 TVA A REGULARISER	0		0	
45510000 C/C IMBURCHIA	4 808	3	4 805	NS
46860000 CHARGES A PAYER	1 808	1 808		
TOTAL III	84 036	100 573	16 537	16.44
TOTAL GENERAL	383 276	341 231	42 045	12.32

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N°	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	347 297	305 978	41 319	13.50
• 70700000 VTES DE MARCHANDISES	211 782	239 738	27 956	11.66
70701000 VENTES MARCHANDISES EXO		3 775	3 775	100.00
70710000 VENTE DE MACHINE NEUVES	111 488	26 362	85 126	322.91
70712000 VTES MARCH CARROSSERIE		5 500	5 500	100.00
70713000 VTES MATERIEL OCCAS°	18 307	24 103	5 796	24.05
70713100 VENTES MATERIELS OCCAS° EXO		5 300	5 300	100.00
70714000 LOCATION DE MATERIEL	150		150	
70715000 ECHANGE STANDARD	5 570	1 200	4 370	364.17
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	62 233	115 274	53 041	46.01
70611000 M.O. INDUSTRIE	12 780	9 820	2 960	30.14
70611100 FORFAIT DEPLACMT INDUS	295		295	
70614000 ETALONNAGE	6 610	6 990	380	5.44
70615000 FORMATION SOUDAGE	4 350		4 350	
70615500 ASSISTANCE TECHNIQUE	9 795	7 335	2 460	33.54
70616000 FORFAIT REPARATION CAR/INDUS	21 398	24 380	2 982	12.23
70616100 FORFAIT REPARATION EXO		1 615	1 615	100.00
70617000 LOCATIONS DE MATERIELS	500	23 348	22 848	97.86
70618000 LOCATIONS DE MATERIELS EXO		34 367	34 367	100.00
70850000 PORT / VTES	6 505	7 019	514	7.32
70851000 PORT / VTES EXO		400	400	100.00
AUTRES PRODUITS	68	2 758	2 690	97.53
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	68	2 758	2 690	97.53
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	409 598	424 010	14 412	3.40
ACHATS DE MARCHANDISES	206 334	252 861	46 527	18.40
60711000 MARCH INDUSTRIELLES	190 769	220 340	29 571	13.42
60713000 MATERIEL OCCASION	5 300	9 320	4 020	43.13
60720000 ACHATS INTRACOM	10 265	23 202	12 936	55.76
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	4 802	650	5 452	838.77
60370000 VARIATION STOCK DE MARCH	4 802	650	5 452	838.77
AUTRES CHARGES EXTERNES	79 613	59 355	20 258	34.13
60410000 ACHAT FOURNITURE INFORMATIQUE	5 762	2 105	3 657	173.68
60500000 ACHATS DE MATERIEL	5 147	3 026	2 121	70.07
60611000 ELECTRICITE	1 717	1 518	198	13.05
60614000 CARBURANT	1 477	1 164	313	26.85
60630000 FOURNITURES DIVERS	2 508	2 525	17	0.66
60640000 PETIT MAT DE BUREAU	3 127	3 052	75	2.45
61100000 SOUS TRAITANCE	6 000	5 800	200	3.45
61221000 CREDIT BAIL AUTO 2012	4 363	5 086	723	14.21
61300000 LOCATIONS		187	187	100.00
61320000 LOCATION BUREAU	14 880	14 880		
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 107	331	776	234.71
61520000 Entretien agencements	8 847		8 847	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	1 185	1 189	5	0.39
62260000 HONORAIRES	2 922	2 658	263	9.91
62270000 FRAIS ACTES	56	52	3	6.53
62340000 CADEAUX CLIENTELE	1 835	1 422	413	29.05
62420000 TRANSPORTS / VENTES	5 887	7 793	1 906	24.46
62510000 VOYAGES DEPLACEMENTS	1 837	1 008	829	82.21

DETAIL LIASSE 2033-B

A	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
62520000 RESTAURANT	1 382	1 595	213	13.35
62530000 DEPLACEMENTS	4 932	103	4 829	NS
62570000 RECEPTIONS	820	735	85	11.63
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE	2 444	2 020	424	21.00
62610000 INTERNET		57	57	100.00
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 379	1 047	333	31.77
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 374	996	378	37.96
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	117	117		
63130000 FORMATION CONTINUE	114	114	0	0.24
63530000 TAXE FONCIERE	776	765	11	1.44
63540000 DROITS ENREGISTREMENT	367		367	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 773	17 249	524	3.04
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 773	17 249	524	3.04
CHARGES SOCIALES	13 134	12 098	1 036	8.56
64510000 COTISATIONS URSSAF	8 024	7 623	401	5.25
64515000 PRECOMPTE SALARIAL	3 907	3 807	100	2.63
64530000 COTIS° RETRAITE	1 994	2 555	561	21.97
64535000 AG2R	193	244	51	20.70
64536000 MUTUELLE	2 615	2 505	110	4.39
64590000 CICE	165	111	54	48.65
64850000 PEE	4 380	3 089	1 291	41.79
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	14 417	16 685	2 267	13.59
68110000 DAP	14 417	16 685	2 267	13.59
AUTRES CHARGES	20	1 103	1 082	98.15
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	20	1 103	1 082	98.15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	337 468	359 696	22 229	6.18
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	72 130	64 314	7 816	12.15
PRODUITS FINANCIERS	5 177		5 177	
76800000 PDTS FINANCIERS	5 177		5 177	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	18 725	14 411	4 314	29.94
69500000 I/S	18 725	14 411	4 314	29.94
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	58 582	49 903	8 679	17.39



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AT2S SAS		250 Rue Compagnie Stéphane Villa n°9 38420 LE VERSOUD	
SIRET	5 0 0 1 7 9 1 0 6 0 0 0 1 7	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:									

Certificat conforme par la présidence

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	39 022	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: 1	Nom et adresse du conseil:
EUROPEXPERT 9 Rue Simon Nora Imm. le Connestable - Appt E11 38000 GRENOBLE Tél: 04 76 41 16 61	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu LE VERSOUD
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M IMBURCHIA Eric PRESIDENT 250 Rue Compagnie S							
38420 LE VERSOUD	150	2017	12 446				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	14 800	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

RAPPORT SPECIAL
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 31 Juillet 2018

En application de l'article L 223-19 du code de commerce, je présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

J'indique qu'ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

J'ai perçu, au titre de l'exercice écoulé la somme nette de 12 446 Euros pour mes fonctions de Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 JUILLET 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 58 582 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 582 Euros

Solde au titre du report à nouveau	58 582 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conclusions du dit rapport et prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

SAS A.T.2.S.
Société par actions simplifiées à capital variable de 15 000 Euros
Siège Social : 250, Rue Compagnie Stéphane – 38420 LE VERSOUD
RCS Grenoble 500 179 106

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit
Le 31 Juillet
A 10 heures,

L'actionnaire de la SAS AT2S, société par actions simplifiées au capital variable de 15 000 Euros, divisé en 150 parts de 100 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 250, Rue Cie Stéphane – 38420 LE VERSOUD sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Monsieur IMBURCHIA Eric, propriétaire de 150 actions

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'actionnaire présent ou représenté possédant ainsi 150 parts, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur IMBURCHIA Eric, Président actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 58 582 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 582 Euros

Solde au titre du report à nouveau	58 582 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conclusions du dit rapport et prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

M. IMBURCHIA Eric

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.